

PAR COURRIEL

Québec,

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 24 avril 2025, le député de Jacques Cartier déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant une intervention du gouvernement du Québec pour créer et financer des services pour la communauté sourde et malentendante.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux est sensible à la situation décrite dans la pétition. Les services d'interprétation visuelle et tactile permettent aux personnes sourdes, malentendantes ou sourdes-aveugles d'avoir accès à de nombreux services. Au Québec, la prestation de ces services est assurée principalement par quelques organismes communautaires, appelés services régionaux d'interprétation (SRI). Ce sont les établissements de santé et de services sociaux qui assument la gestion des services d'interprétation visuelle et tactile en ce qui a trait aux services de santé et services sociaux et aux services non couverts par aucun ministère ou organisme.

Il importe de préciser que, dans le cas cité par la pétition, la demande vise à couvrir d'autres services que ceux ayant trait aux services de santé et services sociaux ou aux services des autres ministères ou organismes. Ceci n'est pas couvert par l'offre de services actuelle qui s'adresse principalement à la clientèle pour l'utilisation des services en santé et services sociaux.

... 2

Dans le cadre de la mise en œuvre 2021-2024 de la politique gouvernementale À part entière, le MSSS et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) se sont cependant engagés à actualiser les services d'interprétation visuelle et tactile et à évaluer le cadre financier requis. L'OPHQ procède actuellement à un portrait des activités des services régionaux d'interprétation (SRI). Cette démarche permettra de brosser un portrait des demandes des clients et des services offerts par les SRI.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Lionel Carmant

N/Réf. : 25-MS-01707